



⚡ En direct d'une mission

UNE JOURNÉE À PHNOM-PENH

Jean Déléage, délégué du CSN pour l'Asie, a participé le 30 octobre à Phnom-Penh (Cambodge) aux Rencontres internationales entre l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) et l'Union européenne. — [Lire page 2](#)



📺 À l'affiche

4^E CONGRÈS DU CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE : LES ENJEUX DE LA NUMÉRISATION EN EUROPE

Le congrès a été consacré à l'amélioration de la protection des consommateurs dans l'environnement numérique et à la mobilité des entreprises. — [Lire page 3](#)

💬 Paroles de...

TIINA STOLA

Directeur général « Justice et Consommateurs » de la Commission européenne.

— [Lire page 3](#)

🏠 Vu de là-bas

MARIAGES INTERNATIONAUX : PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Lors des mariages internationaux, le changement de régime matrimonial peut se faire à l'insu des époux.

— [Lire page 4](#)

📄 Le billet



LE DROIT ET L'HUMAIN

Lionel Galliez, conseiller spécial du président du CSN pour l'international.

— [Lire page 2](#)

⚙️ Les Experts

COLLOQUE FRANCO-RUSSE CONSACRÉ À L'ENTREPRISE

Un colloque notarial franco-russe a eu lieu les 7 et 8 septembre 2017 à Kaliningrad. Les travaux ont porté sur : « Notariat et entreprise ». Alexandre Lafage et Valeriu Esanu, Frédéric Milan et Serge Pascault y ont assuré des interventions.

— [Lire page 5](#)

🌐 Brèves

ACTUALITÉS

- ✓ Didier Coiffard en Hongrie
- ✓ Séminaire franco-bulgare à Sofia
- ✓ Colloque au Centre sino-français de Shanghai
- ✓ Conférence du notariat de l'Océan indien à Maurice

— [Lire page 4-5](#)

🔍 Focus

ÉTAT CIVIL ET INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Un groupe du Cercle K2, think tank d'intelligence économique basé en France, a conduit une réflexion autour de ces questions de novembre 2016 à septembre 2017.

— [Lire page 3](#)

🕒 Agenda

À NE PAS MANQUER

- ➔ 4^e Conférence internationale sur « la sécurité foncière au service de l'accès au logement durable dans les villes africaines » à Niamey au Niger.
- ➔ Conférence sur l'accès des femmes à la terre, à Thessalonique en Grèce.
- ➔ Rencontre autour de « L'Entrepreneuriat féminin en Europe, Méditerranée et Afrique : un atout majeur pour la relance économique mondiale ? » au Conseil supérieur du notariat.
- ➔ 19^e Conférence « Terre & Pauvreté 2017 » sur le thème : « La gouvernance foncière dans un monde interconnecté » à Washington.
- ➔ Salon « S'expatrier, mode d'emploi » à la Cité universitaire de Paris.

— [Lire page 6](#)

Le droit et l'humain

par Lionel Galliez



Lionel Galliez, conseiller spécial
du président du CSN pour l'international

La Semaine « droit, justice et développement » 2017 de la Banque mondiale a eu lieu à Washington (États-Unis) du 6 au 10 novembre 2017.

LE DROIT ET L'HUMAIN — Créé en 2010, le Forum global sur le droit, la justice et le développement de la Banque mondiale se matérialise chaque année par des conférences juridiques. La Semaine du droit, qui s'est tenue à Washington du 6 au 10 novembre 2017, constitue un moment privilégié qui permet aux juristes et aux experts d'échanger sur les facteurs de développement économique. Malgré la mondialisation et la numérisation de nos sociétés, l'humain reste au cœur des enjeux. La thématique centrale du rendez-vous annuel de la Banque mondiale portait sur les aspects juridiques de l'égalité homme/femme, et la table ronde que j'ai eu le plaisir de co-animer avec Nicola Hoischen, ma collègue du notariat allemand, était consacrée aux droits des femmes dans la propriété foncière.

IDENTIFICATION — Plus encore, les responsables de la Banque mondiale en charge de l'identification des personnes ont salué les travaux du Conseil supérieur du notariat et de l'Association du notariat francophone (ANF) en matière d'état civil. Bien des domaines sont impactés par l'état civil : la sécurité juridique, la sécurité foncière, le développement de l'économie formelle et, bien sûr, les politiques publiques en matière de santé et d'éducation... La Banque mondiale et l'agence des Nations unies en charge du commerce international s'intéressent de très près à ces questions. Le notariat français et l'Union internationale du notariat (UINL) pourraient apporter leur expertise, notamment sur l'édification d'une norme internationale, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Une journée à Phnom-Penh

par Jean Déléage



Jean Déléage, délégué du CSN pour l'Asie, a participé le 30 octobre à Phnom-Penh (Cambodge) aux Rencontres internationales entre l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) et l'Union européenne. Organisées par l'Association Henri Capitant et la Fondation pour le droit continental, elles ont pour objet de renforcer les liens entre les deux organisations. Jean Déléage a profité de son déplacement pour rencontrer le ministre de la Justice du Cambodge. Voici le récit de sa journée.

QUAND J'ARRIVE À PHNOM PENH, LA SITUATION EST TENDUE... Le Royaume Khmer vit dans la perspective des élections législatives, prévues en juin 2018. Je me dirige vers l'entrée du ministère de la Justice cambodgien, au cœur de la capitale, au beau milieu d'un déploiement des forces de l'ordre. Avec le ministre Ang Vong Vathana, nous parlons de l'avenir du notariat dans le pays : le vote de la loi notariale, selon les préconisations du CSN, et la candidature du Cambodge à l'Union internationale du notariat (UINL). Nous évoquons aussi ce que sont devenus les 15 étudiants accueillis en stage en France en 2015 : la plupart sont aujourd'hui notaires en titre !

DIALOGUE ASEAN-UNION EUROPÉENNE — Les Rencontres internationales organisées par la Fondation pour le droit continental, le même jour, me permettent d'intervenir sur le règlement européen des successions transfrontières¹. C'est un bel exemple d'harmonisation des pratiques juridiques entre les États membres, loin de l'image de monstre technocratique que représente l'UE pour nombre de nos concitoyens. Les échanges entre les quelque 90 participants, des officiels cambodgiens, des ambassadeurs, des professeurs et des juristes, portent notamment sur la dimension économique et politique de l'ASEAN et sur l'accord de libre-échange entre le Vietnam et l'UE.

DES LIENS PLUS ÉTROITS — Ce dialogue aura, sans doute, permis de resserrer les liens entre l'Asie et l'Europe mettant en valeur les atouts du droit continental. Pour tous les experts, ce dialogue inter-continent a constitué un enrichissement personnel.

1. Le règlement européen n°650/2012 sur les successions internationales est entré en application le 17 août 2015. Il uniformise le droit international privé applicable aux successions dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Lire à ce propos la Lettre des notaires dans le monde de juillet 2015 (n°22).

4^e congrès du Conseil des notariats de l'Union européenne : Les enjeux de la numérisation en Europe



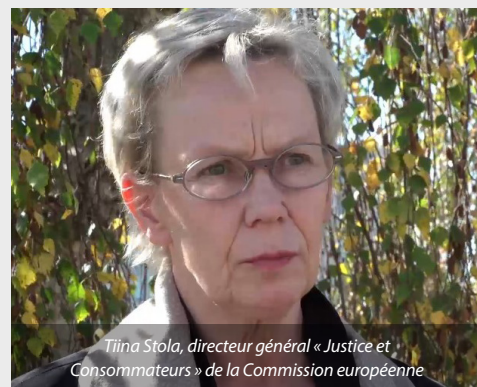
PLUS DE 600 NOTAIRES, de hauts dirigeants des institutions européennes et espagnoles, de représentants d'organisations de consommateurs, d'entrepreneurs et de juristes ont participé au 4^e congrès du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) du 5 au 7 octobre 2017. Intitulé « Le droit de l'Union européenne au service des citoyens », le congrès a été consacré à l'amélioration de la protection des consommateurs dans l'environnement numérique et à la mobilité des entreprises.

CHIFFRE DU JOUR

40 000 C'est le nombre de notaires des 22 États membres du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE).

[LIRE LA VIDÉO](#)

Tiina Stola



Tiina Stola, directeur général « Justice et Consommateurs » de la Commission européenne

L'UNION EUROPÉENNE TRAVAILLE SUR LES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES de la digitalisation de nos sociétés. La Commission européenne prépare la création d'un marché unique numérique. Les perspectives pour les Européens sont prometteuses : un accès plus facile et plus sécurisé à l'e-commerce, la création d'emploi et une croissance économique accélérée de l'Europe. Les défis sont nombreux. Ils concernent, notamment, l'identité numérique et l'élaboration de nouvelles règles juridiques pour la conclusion de contrats par voie électronique. Par ailleurs, un nouveau règlement sur la protection des données personnelles entrera en vigueur en mai 2018. Autant de questions abordées par Tiina Stola, directeur général « Justice et Consommateurs » de la Commission européenne.

[LIRE LA VIDÉO](#)

FOCUS

État civil et intelligence économique

En quoi l'état civil est-il nécessaire à l'État de droit et au développement économique d'un pays ? Comment accompagner les États ? Un groupe du Cercle K2², think tank d'intelligence économique basé en France, a conduit une réflexion autour de ces questions de novembre 2016 à septembre 2017. Il a réuni une quinzaine d'experts internationaux autour du général Meyer, président du Cercle K2, et de Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF).

Le Cercle K2, association loi 1901, permet à des professionnels et à des experts d'horizons très divers (institutions publiques ou privées) de se regrouper et d'échanger sur des problématiques d'actualité. Ses approches sont pluridisciplinaires et transversales. Elles relèvent de l'intelligence économique et concernent de très nombreux domaines : développement, cybercriminalité, sécurité économique et financière, environnement...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE — Quelles sont les conséquences d'un état



civil défaillant ? En Afrique, il est un frein au développement de l'économie formelle, aux investissements et aux politiques publiques (infrastructures, systèmes de santé et d'éducation). Pour le groupe de travail du Cercle K2, il est nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation, au-delà

PRIORITÉS — Plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés : télécom, banque et microfinance, santé, services publics et éducation. Les nouvelles technologies sont apparues comme des outils indispensables. Un réseau d'experts pourrait se constituer et intervenir à la demande des États désireux d'être accompagnés dans leurs défis liés à l'état civil. Avoir une identité a une valeur économique et une valeur politique.

2. Roland Portella, président de la Coordination pour l'Afrique de demain (CADE), Bachir Dieye de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Hervé Cronel, ancien conseiller d'Abdou Diouf (ancien secrétaire général de l'OIF), Selar Rabesandratana, avocate, André-Franck Ahoyo, vice-président des Entretiens eurafricains, Anne Constantin, Association des procureurs et poursuivants francophones, Anne-Marie Cordelle, secrétaire générale de l'ANF et pilote du groupe.

Mariages internationaux : précautions à prendre



Lors des mariages internationaux, c'est-à-dire contractés à l'étranger ou avec une personne de nationalité étrangère, le changement de régime matrimonial est en principe un acte volontaire. Dans certains cas, il peut se faire à l'insu des personnes concernées : c'est la mutabilité automatique.

La mutabilité automatique, définie par l'article 7 de la Convention de la Haye, ne concerne que les époux mariés après le 1^{er} septembre 1992³.

Elle ne s'applique pas aux couples :

- ayant déclaré la loi applicable à leur régime matrimonial, par exemple d'un pays dont ils ont la nationalité ;
- ayant établi un contrat de mariage.

QUAND S'APPLIQUE-T-ELLE ?

La mutabilité s'applique lorsque les époux sont soumis à une loi qui dépend d'un critère objectif : résidence habituelle, nationalité...

- La loi interne de l'État se substitue à la loi précédemment applicable dès lors que les époux y ont leur résidence habituelle depuis plus de 10 ans.
- La loi interne de l'État où les époux fixent leur résidence habituelle se substitue à la loi précédemment applicable à leur régime matrimonial dès lors qu'ils ont la nationalité de cet État ou dès qu'ils en acquièrent la nationalité.
- La loi de la résidence habituelle se substitue à la loi nationale commune lorsqu'auparavant les époux étaient soumis à cette loi à défaut de résidence commune dans le même État au moment du mariage.

DANGERS DE LA MUTABILITÉ AUTOMATIQUE

Le simple fait d'avoir déménagé dans un autre pays peut entraîner un changement de régime matrimonial. Lorsque les époux s'en rendent compte, il est souvent trop tard. Non seulement, ils se trouvent placés sous un régime qu'ils ne souhaitent pas mais, en plus, la succession de régimes (la mutabilité automatique n'étant pas rétroactive) pose de nombreux problèmes : lors de la liquidation ou pour déterminer la nature d'un bien appartenant aux époux. Il est donc important d'anticiper. Renseignez-vous auprès d'un notaire !

SE RENSEIGNER :

- Annuaire des notaires : www.notaires.fr/fr/annuaire-notaire
- www.notaires.fr, se reporter à la rubrique Fiches pratiques : «Qu'est ce que la mutabilité automatique ?» : <https://www.notaires.fr/fr/expatriation-eviter-la-mutabilite-automatique>
- Guide juridique des Français de l'étranger (à télécharger) : http://www.notaires.fr/multimedia/document/guide_juridique_expatriation.pdf



BRÈVES

Didier Coiffard en Hongrie

LES PRÉSIDENTS DES NOTARIATS HONGROIS ET

FRANÇAIS, Ádám Tóth et Didier Coiffard, ont renouvelé, le 25 octobre 2017 à Budapest, la Charte du Comité franco-hongrois. La durée de la Charte, qui fixe le cadre de la coopération entre les deux partenaires, passe de 2 à 5 ans. Les échanges se déploient, d'une part, dans la formation et, d'autre part, dans la dématérialisation des actes et des procédures. Le système notarial hongrois de délivrance des injonctions de payer a notamment été présenté aux notaires français. Ce système électronique, très efficace, a permis de réduire nettement la charge de travail des tribunaux.



Séminaire franco-bulgare à Sofia

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT, REPRÉSENTÉ PAR THIERRY VACHON ET VALERIU ESANU, a participé le 13 octobre à un séminaire organisé à Sofia par la Chambre des notaires de Bulgarie. Marie-Agnès Yousfi, administrateur-adjointe des Finances publiques⁴, était également présente. Au programme, la visite de l'Agence nationale des registres de Bulgarie suivie d'échanges sur la dématérialisation en matière de publicité foncière en présence de Desislava Ahladova, vice-ministre de la Justice en charge notamment des professions réglementées, de Dimitar Tanev, président du notariat bulgare, et d'une vingtaine de notaires. Les notariats français et bulgare sont liés par un accord de coopération depuis le 10 avril 2007. Son renouvellement, pour une durée de deux ans, a été signé le 19 septembre 2017, en marge du 113^e Congrès des notaires de France à Lille.

3. La Convention de la Haye date du 14 mars 1978. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1992.

4. Chargée de mission à la direction générale des finances publiques (DGIF, France), au bureau de la publicité foncière.

Colloque franco-russe consacré à l'entreprise



Un colloque notarial franco-russe a eu lieu les 7 et 8 septembre 2017 à Kaliningrad⁵, enclave russe située au nord-est de la Pologne et au sud-ouest de la Lituanie. Les travaux ont porté sur : « Notariat et entreprise ». Alexandre Lafage et Valeriu Esanu, respectivement délégué et délégué suppléant du CSN pour la Russie, Frédéric Milan et Serge Pascault y ont assuré des interventions.

INITIÉ PAR UN ACCORD EN 2003, la coopération juridique franco-russe se traduit notamment par l'organisation de colloques.

- À Kaliningrad, il a été beaucoup question du droit des affaires et des sociétés. Une centaine de congressistes⁶ d'une dizaine de régions de Russie ont participé aux exposés et aux échanges en présence de Maria Melnikova, conseillère du ministre de la Justice, de Konstantin Korsik, président de la Chambre fédérale des notaires, et de Natalia Vladimirovna Borisenko, présidente des notaires de Biélorussie.

SATISFACTION DU NOTARIAT RUSSE — Les intervenants russes ont démontré que leur notariat avait élargi ces dernières années ses compétences dans le domaine de l'entreprise. La conseillère du ministre de la Justice et le président du notariat russe ont souligné la contribution permanente du notariat français dans cette évolution.

Les participants ont marqué un grand intérêt pour les SCI et les notaires ruraux, sollicitant un approfondissement de ces sujets sous la forme de formations.

Un reportage sur ce colloque a été retransmis à la télévision russe (voir www.notaires.fr, avec sous-titres).

5. Environ un million d'habitants vivent à Kaliningrad.

6. La Russie compte 10 000 notaires pour plus de 144 millions d'habitants sur un territoire 31 fois plus grand que la France métropolitaine.



Colloque au Centre sino-français de Shanghai

UNE IMPORTANTE DÉLÉGATION DE JURISTES ET DE MEMBRES DU NOTARIAT FRANÇAIS a participé à deux colloques et a donné une série de cours au Centre sino-français de formation et d'échanges juridiques et notariaux de Shanghai, du 20 au 22 novembre 2017. Conduite par Antoine Desmiers de Ligouyer, délégué du CSN pour la Chine au CSN, elle comprenait également Yves Charpenel, premier avocat général à la Cour de cassation, Charles Gijsbers, professeur à l'université de Rouen, Jean-Paul Decorps, président honoraire du CSN, Jérôme Cauro, délégué de la Chambre des notaires de Paris, Thierry Vachon et Yann Judeau, notaires. Les deux colloques ont porté sur « l'exercice de la profession de notaire : contrôle et responsabilité » et sur les « questions notariales et juridiques relatives à l'investissement à l'étranger des PME et TPE ». Les notaires ont également organisé, conjointement avec la CCI, une réunion avec les Français vivant à Shanghai, afin de leur donner des informations juridiques gratuites.



Conférence du notariat de l'Océan indien à Maurice

La 4^e Conférence du notariat de l'Océan indien (CNOI) a eu lieu à Ébène sur l'île Maurice, les 19 et 20 octobre 2017. Quelque 80 participants (Comores, Madagascar, Réunion, Maurice, Mozambique) ont assisté aux travaux consacrés à la déontologie (inspections et tarif), et à la création d'un « Hub notarial » pour favoriser les investissements dans la région. Ce « Hub notarial », qui devrait aboutir au printemps, permet à chaque investisseur d'avoir un interlocuteur notarial dans le pays où il réside, qui pourra se mettre en lien facilement avec ses confrères des autres pays de l'Océan indien. Cet événement était organisée en lien avec les universités de St Denis de la Réunion et d'Antananarivo. La 5^e CNOI se tiendra à Madagascar en avril 2018 en marge de la prochaine université du notariat africain.

À ne pas manquer

4/12/2017

4^e Conférence internationale sur « la sécurité foncière au service de l'accès au logement durable dans les villes africaines »

organisée par l'Union internationale du notariat à Niamey au Niger.

8/12/2017

Conférence sur l'accès des femmes à la terre

à Thessalonique en Grèce, organisée par la FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la GIZ, Agence allemande pour la coopération internationale, et l'Union internationale du notariat (UINL).

18/12/2017

Rencontre autour de « L'Entrepreneuriat féminin en Europe, Méditerranée et Afrique : un atout majeur pour la relance économique mondiale ? »

au Conseil supérieur du notariat, en présence de Jacques Attali.

19/03 au 23/03/2018

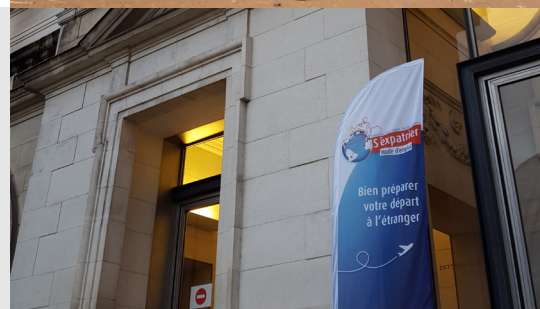
19^e Conférence « Terre & Pauvreté 2017 » sur le thème : « La gouvernance foncière dans un monde interconnecté »

à la Banque mondiale à Washington.

21/03/2018

Salon « S'expatrier, mode d'emploi »

à la Cité universitaire de Paris.



Notaires de France
— DANS LE MONDE —